

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants, M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim  
M<sup>me</sup> Claudie Lambert, DGA aux opérations

**1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19 h 30, M. Émile Hudon, maire, préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

307-11-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée tout en ajoutant les points suivants à l'ordre du jour :

- 11.1- Résolution pour un budget supplémentaire à MSH Services Conseils
- 26- Affaires nouvelles
  - A- Modification de la résolution 222-08-22 – Planification stratégique de développement – nomination du comité de suivi.
    - 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
    - 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
    - 3- Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance d'ajournement du 19 septembre 2022, de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, de la séance d'ajournement du 17 octobre 2022 et des deux (2) séances extraordinaires du 26 et 31 octobre 2022
    - 4- Adoption des procès- verbaux de la séance d'ajournement du 19 septembre 2022, de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, de la séance d'ajournement du 17 octobre 2022 et des deux (2) séances extraordinaires du 26 et 31 octobre 2022
    - 5- Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance d'ajournement du 19 septembre 2022, de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, de la séance d'ajournement du 17 octobre 2022 et des deux (2) séances extraordinaires du 26 et 31 octobre 2022
    - 6- Embauche du directeur adjoint au développement
    - 7- Adoption du budget 2023 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud
    - 8- Projet de chauffage de la caserne de Saint-Gédéon – Soumission de Propane MM
    - 9- MRC Lac-Saint-Jean-Est – Adoption du plan de mise en œuvre au schéma de risque en sécurité incendie révisé
    - 10- Corporation de développement – Recommandation de paiement de l'aide financière à l'entreprise Casse-Croûte Signé B
    - 11- MSH Services Conseils – Autorisation de paiement pour le support technique et coordination chantier RIRL – Facture # 2131
    - 12- Stantec - Paiement facture # 1745479 – Projet poste de surpression rang 5
    - 13- Paiement # 2 – Recommandation de paiement à l'entrepreneur Les Constructions CR
    - 14- WSP – Offre de services – Plans, devis et estimation des coûts – Conduite d'eau chemin du Golf
    - 15- Nomination du maire suppléant
    - 16- Modification de la liste des comités

- 17- Complexe communautaire Grandmont – Aide financière
- 18- Sécurité publique
  - 18.1- Limite de vitesse rang des Îles
  - 18.2- Achat signalisation
- 19- Urbanisme
  - 19.1- Dépôt du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2022
  - 19.2- Demande d'usage conditionnel – 101, chemin de la Cédrière
  - 19.3- Demande d'usage conditionnel – 81, chemin de la Croix
  - 19.4- Mandat au procureur de la municipalité – Dossier 49, chemin de la Pointe-du-Lac
  - 19.5- Mandat au procureur de la municipalité – Dossier 55, chemin de la Pointe-du-Lac
  - 19.6- Dérogation mineure – 26, chemin du Bois-de-Grandmont
- 20- Dépôt des états comparatifs au 31 octobre 2022 vs 31 octobre 2021
- 21- Motion de félicitations – Élection provinciale
- 22- Travaux publics – Achat de trois (3) pompes
- 23- Correspondance
- 24- Rapport des comités
- 25- Liste des comptes
- 26- Affaires nouvelles
- 27- Période de questions
- 28- Levée de l'assemblée

**3- EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 SEPTEMBRE-2022, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 OCTOBRE 2022 ET DES DEUX (2) SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 26 OCTOBRE 2022 ET DU 31 OCTOBRE 2022**

308-11-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance d'ajournement du 19 septembre 2022, de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, de la séance d'ajournement du 17 octobre 2022 et des deux (2) séances extraordinaires du 26 et 31 octobre 2022.

**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 SEPTEMBRE 2022, DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022, DE LA SEANCE D'AJOURNEMENT DU 17 OCTOBRE 2022 ET DES DEUX (2) SEANCES EXTRAORDINAIRES DU 26 ET 31 OCTOBRE 2022**

309-11-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver les procès-verbaux de la séance d'ajournement du 19 septembre 2022, de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, de la séance d'ajournement du 17 octobre 2022 et des deux (2) séances extraordinaires du 26 et 31 octobre 2022.

**5- RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX VERBAUX DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT 19 SEPTEMBRE 2022, DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022, DE LA SEANCE D'AJOURNEMENT DU 17 OCTOBRE 2022 ET DES DEUX (2) SEANCES EXTRAORDINAIRES DU 26 ET 31 OCTOBRE 2022**

Aucun commentaire.

## **6- EMBAUCHE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AU DÉVELOPPEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il était dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Gédéon de trouver le meilleur ou la meilleure candidate pour le poste de directeur général au développement ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Pro-Gestion est spécialisée dans la recherche et dans le processus d'embauche de ce type de cadre ;

CONSIDÉRANT QUE le maire M. Émile Hudon recommande l'embauche de M. Marc-Olivier Simard à titre de directeur général adjoint au développement qui débutera le 23 novembre 2022 ;

310-11-22

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE M. Marc-Olivier Simard soit embauché à titre de directeur général adjoint au développement pour la municipalité de Saint-Gédéon selon les conditions convenues entre les parties et selon les mêmes conditions de la convention collective des employés municipaux pour les congés et les avantages sociaux;
- QUE le maire et la directrice générale par intérim sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon le contrat d'embauche.

## **7- ADOPTION DU BUDGET 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD**

311-11-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget équilibré de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur indiquant des dépenses et des revenus de 73 500 \$.

## **8- PROJET DE CHAUFFAGE DE LA CASERNE DE SAINT-GÉDÉON – SOUMISSION DE PROPANE MM**

312-11-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Propane MM, pour une somme de 7 928.17 \$ taxes incluses pour la conversion du chauffage de la caserne de pompiers de Saint-Gédéon.

Le raccordement par un maître-électricien pour les unités et la mise à la terre de la conduite de gaz est à la charge de la municipalité et les employés de la municipalité devront percer les murs afin de permettre le passage des tuyaux d'évacuation et la conduite de gaz. Le démantèlement de l'unité de chauffage actuelle sera également à planifier avec les employés municipaux après la mise en service du nouveau système.

Le réservoir de propane est gratuit pour l'usage commercial cependant, la supervision du niveau du réservoir est d'environ 60 \$ par année.

## **9- MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST – ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisés de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu une attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, le 18 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie stipule que le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur la Sécurité incendie, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisés pour son territoire;

CONSIDÉRANT QU'UN comité technique, formé par la MRC, s'est assuré de réaliser la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en intégrant les balises fixées par le ministère de la Sécurité publique, tout en utilisant un canevas de rédaction développé par ce ministère;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique de la MRC a terminé ses travaux et que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisés a été soumis à la consultation publique prévue par la Loi le 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisés sera adopté par le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance régulière du 23 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon est d'avis que le projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé proposé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est conforme aux attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon est d'avis que le plan de mise en œuvre inscrit au schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC est conforme aux attentes;

313-11-22

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Gédéon donne un avis favorable pour l'adoption du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon adopte le plan de mise en œuvre présent au schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

**10- CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT – RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTREPRISE CASSE-CROÛTE SIGNÉ B :**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise casse-croûte Signé B a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme P.I.M.D.E. de la municipalité de Saint-Gédéon :

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée par le comité et recommandée au conseil d'administration de la Corporation de développement lors de la réunion tenue le 20 septembre 2022 ;

314-11-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'aide financière dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique de l'entreprise casse-croûte Signé B au montant de 5 029 \$.

**11- MSH SERVICES CONSEILS – AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE SUPPORT TECHNIQUE ET LA COORDINATION DU CHANTIER RIRL – FACTURE 2131**

315-11-22 Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la facture # 2131 à MSH SERVICES CONSEILS, au montant de 31 386.16 \$ taxes incluses.

**11.1- MSH SERVICES CONSEILS, BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LE SUPPORT TECHNIQUE ET LA COORDINATION DU CHANTIER RIRL**

316-11-22 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser un budget supplémentaire de 50 000 \$ pour le support technique et la coordination du chantier RIRL.

**12- STANTEC – PAIEMENT FACTURE 1745479 – PROJET POSTE DE SURPRESSION RANG 5**

317-11-22 Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la facture 1745479 à la firme STANTEC CONSULTING LTD, au montant de 960.04 \$ taxes incluses pour la surveillance au poste de surpression du rang 5.

**13- RECOMMANDATION DE PAIEMENT # 2 À CONSTRUCTIONS CR POUR LE NOUVEAU POSTE DE SURPRESSION**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement # 2 de STANTEC CONSULTING LTD pour le nouveau poste de surpression ;

318-11-22 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement # 2 sur recommandation de STANTEC CONSULTING aux CONSTRUCTIONS CR, au montant de 56 303.56 \$ incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10 %.

**14- WSP – OFFRE DE SERVICE, PLANS, DEVIS ET ESTIMATION DES COÛTS DE LA CONDUITE DU CHEMIN DU GOLF**

CONSIDÉRANT l'offre de service de WSP SEFRVICES CONSEILS, M<sup>me</sup> Marie-Ève Plourde, ingénieur concernant l'offre de service pour les plans, devis et l'estimation de coûts ainsi que les documents d'appel d'offres pour la conduite d'eau du chemin du Golf (incluant les numéros civiques 100 et 200) ;

319-11-22 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre de services pour les plans, devis et l'estimation de coûts ainsi que les documents d'appel d'offres pour la conduite d'eau du chemin du Golf (incluant les chemins 100 et 200), pour la première étape comprenant la coordination avec la municipalité, l'estimation des coûts et la déclaration de conformité au MELCC au montant de 17 908 \$.

Ces frais sont à la charge de tous les propriétaires du chemin du Golf, incluant les numéros civiques 100 et 200.

## **15- NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

320-11-22 Il est proposé par M Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseiller M. Jean Gauthier soit nommé maire suppléant.

## **16- MODIFICATION DE LA LISTE DES COMITÉS EN VIGUEUR LE 7 NOVEMBRE 2022**

321-11-22 **16.1** Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents que Messieurs Jean Gauthier et André Gagnon, conseillers soient nommés pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme.

322-11-22 **16.2** Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Émile Hudon, maire et Messieurs Pierre Boudreault et Michel Tremblay, conseillers soient nommés pour siéger sur le comité de la Grandmontoise/salle multifonctionnelle.

323-11-22 **16.3** Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Gabriel Fortin, soit nommé pour siéger sur le comité du Village de pêche le Mistral.

## **17- COMPLEXE COMMUNAUTAIRE GRANDMONT – AIDE FINANCIÈRE**

324-11-22 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder au Complexe communautaire Grandmont de Saint-Gédéon un montant de 11 555.26 \$, taxes incluses avec pièces justificatives, afin de compléter la subvention de 45 000 \$.

## **18- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **18.1 LIMITE DE VITESSE RANG DES ÎLES**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut fixer une limite de vitesse sur le réseau routier sous sa responsabilité tout en se conformant à des formalités légales ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de la Sécurité publique et celle de la Fédération des propriétaires du rang des Îles, de réduire la vitesse dans le rang des Îles à 50 kilomètres ;

325-11-22 Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité de Saint-Gédéon accepte de réduire la vitesse au rang des Îles à 50 kilomètres dans un premier temps et de se conformer aux formalités légales en suivant la procédure pour la modification de cette limite de vitesse.

QU'une campagne de sensibilisation pour une nouvelle signalisation soit faite auprès des résidents du rang des Îles concernant le changement de la limite de vitesse qui sera en vigueur en avril 2023.

## **18.2 ACHAT DE SIGNALISATION**

326-11-22

Sur recommandation du comité de Sécurité publique de la municipalité, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et résolu que la municipalité de Saint-Gédéon procède à l'achat :

- D'un indicateur de vitesse de la compagnie Trafic Innovation au montant de 5 833 \$ taxes en sus.
- De neuf (9) silhouettes « Attention à nos enfants » de Kalitec au montant de 4 995 \$ taxes en sus.

## **19- URBANISME**

### **19.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DATÉ DU 24 OCTOBRE 2022**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 24 octobre 2022.

### **19.2 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 101 CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande de M. Mario Tremblay et de M<sup>me</sup> Manon Aubut pour une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage de maison tourisme ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les usages autoriser pour la zone 12 V ;

CONSIÉRANT que l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la demande d'usage conditionnel ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte le règlement des usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT que l'installation septique est pour une résidence de trois (3) chambres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal ;

327-11-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme la demande de M. Mario Tremblay et de M<sup>me</sup> Manon Aubut, afin qu'un usage de maison de tourisme soit autorisé au 101, chemin de la Cédrière, à la condition de ne pas dépasser le nombre de six (6) personnes dans le but de respecter la capacité de l'installation septique en place et, devront également s'assurer du respect de la réglementation sur les nuisances afin de respecter la quiétude des propriétés voisines.

### **19.3 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – 81 CHEMIN DE LA CROIX**

CONSIDÉRANT la demande de Mesdames June Fitzpatrick, Lyn Fitzpatrick et, de Messieurs Michaël John Langlais, Alan Murphy et Andrew Murphy, tous propriétaires de la propriété, ont fait une demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'usage de maison tourisme ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les usages autoriser pour la zone 17 V ;

CONSIÉRANT que l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la demande d'usage conditionnel ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte le règlement des usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT que l'installation septique est pour une résidence de trois (3) chambres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal ;

328-11-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme la demande de Mesdames June Fitzpatrick, Lyn Fitzpatrick et, de Messieurs Michaël John Langlais, Alan Murphy et Andrew Murphy afin qu'un usage de maison de tourisme soit autorisé au 81, chemin de la Croix, à la condition de ne pas dépasser le nombre de six (6) personnes dans le but de respecter la capacité de l'installation septique en place et, devront également s'assurer du respect de la réglementation sur les nuisances afin de respecter la quiétude des propriétés voisines.

#### **19.4 MANDAT AU PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ – DOSSIER 49 CHEMIN DE LA POINTE DU LAC :**

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a constaté qu'un muret et du remblai ont été faits dans la bande de protection riveraine sans permis ;

CONSIDÉRANT que l'article 8.23 du règlement de zonage # 2018-464 interdit toute construction, ouvrage et travaux entre la ligne de végétation et la cote d'exploitation (17.5 pieds) ;

CONSIDÉRANT que M. Luc Ouellet s'est présenté au bureau d'urbanisme suite à un avis transmis par la poste qu'il refuse de régulariser la non-conformité ;

329-11-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller et, résolu à l'unanimité des membres présents de mandater sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le procureur de la municipalité afin d'obtenir un jugement, forçant M. Ouellet à respecter la réglementation municipale en déplaçant le muret, le remblai et remettant la plage à sa forme initiale.

#### **19.5 MANDAT AU PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ – DOSSIER 55 CHEMIN DE LA POINTE DU LAC**

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a constaté qu'un muret et du remblai ont été faits dans la bande de protection riveraine sans permis ;

CONSIDÉRANT que l'article 8.23 du règlement de zonage # 2018-464 interdit toute construction, ouvrage et travaux entre la ligne de végétation et la cote d'exploitation (17.5 pieds) ;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Josée Launière et M. Éric Bilodeau se sont présentés au bureau d'urbanisme suite à un avis transmis par la poste qu'il refuse de régulariser la non-conformité ;

330-11-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le



procureur de la municipalité afin d'obtenir un jugement, forçant M<sup>me</sup> Josée Launière et M. Éric Bilodeau à respecter la réglementation municipale en déplaçant le muret, le remblai et remettant la plage à sa forme initiale.

**19.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 26 CHEMIN DE BOIS-DE-GRANDMONT**

ATTENDU que M<sup>me</sup> Estelle Lessard a fait une demande de dérogation mineure afin de construire un garage avec une superficie projetée de 24 x 22 à une distance de 5 mètres de la ligne avant ;

ATTENDU que la propriété est un terrain riverain ;

ATTENDU que le champ d'épuration déjà existant se situe dans une zone empêchant une implantation conforme du garage ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un chemin avec peu de circulation ;

ATTENDU que la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

ATTENDU que l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure ;

331-11-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure du 26, chemin du Bois-de-Grandmont afin de construire un garage de 24 pieds x 22 pieds, dans la cour avant, tel qu'indiqué au plan de M<sup>me</sup> Estelle Lessard.

**20- DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2022 VS 31 OCTOBRE 2021**

La directrice générale dépose, en vertu de l'article 176.4 du code municipal du Québec, un état comparatif des revenus et des dépenses de la municipalité.

332-11-22

Il est proposé par : M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller et, résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt des états comparatifs de la municipalité de Saint-Gédéon.

**21- MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CANDIDATS(ES) ÉLUS(ES) À L'ÉLECTION PROVINCIALE DE 2022**

333-11-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir, des félicitations aux candidats(es) élus(es) de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean lors de la dernière élection provinciale 2022 :

Comté Dubuc :	M. François Tremblay
Comté Chicoutimi :	M <sup>me</sup> Andrée Laforest
Comté Jonquière :	M. Yannick Gagnon
Comté Lac-Saint-Jean :	M. Éric Girard
Comté Roberval :	M <sup>me</sup> Nancy Guillemette

**22- TRAVAUX PUBLICS – ACHAT DE TROIS (3) POMPES CHEZ NORD-FLO**

CONSIDÉRANT les recommandations des travaux publics d'autoriser la réparation de 3 pompes chez Nord-Flo pour les travaux publics ;

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la réparation et non l'achat de trois (3) pompes pour les travaux publics auprès de la compagnie Nord-Flo à Jonquière, tel que décrit dans les soumissions # 2258, 229 et 2266 :

- Une pompe pour la station rue de la Plage : 3 004.40\$ incluant les taxes ;
- Une pompe pour l'usine des eaux usées : 5 850.35\$ incluant les taxes ;
- Une pompe pour la rue Bergeron : 5 124.13\$ incluant les taxes.

### **23- CORRESPONDANCE :**

1. Association des résidents du chemin de la Cédrière – Demande des procédures pour l'installation d'un lampadaire.
2. Lachance Asphalte – Surcharge prix du carburant.
3. Liberté à Vélo – remerciements à la municipalité de Saint-Gédéon pour le support apporté pour la 19<sup>e</sup> édition.
4. Ministère des Transports du Québec – Accusé réception de la lettre de la municipalité concernant la limite de vitesse sur la rue De Quen.
5. MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Rapport des cadets 2022.
6. MRC de Lac-Saint-Jean-Est – Bilan de la saison 2022 de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).
7. Organismes de bassin versant Lac-Saint-Jean – Bilan de la mise à jour et de la mise en œuvre du plan directeur de l'eau 2021-2022.
8. M<sup>me</sup> Caroline Ouellet – Lettre demandant le démantèlement d'une « palissade » au 30, chemin du Golf.
9. Rio Tinto – Demande d'autorisation ministérielle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
10. Transport Québec – Informations de rappel pour le fonctionnement des feux rectangulaires rapides (FRCR).

### **24 RAPPORT DES COMITÉS**

#### Régie intermunicipale sécurité incendie secteur sud

M. Jean-Sébastien Allard résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté des appels reçus en septembre 2022, pour un total de 140 appels depuis le début de l'année.

#### Comité des loisirs

M. André Gagnon résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté de l'activité d'Halloween qui a été une réussite et de l'activité à venir de Noël.

#### Comité de l'église

M. Pierre Boudreault résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté de l'achat d'une affiche pour indiquer la somme amassée.

## Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

335-11-22

Il est proposé par M. Pierre Boudeault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller et, résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une aide financière aux organismes suivants :

- AFEAS de Saint-Gédéon - Demande d'aide financière pour l'année 2022 - 225 \$
- Club Kiwanis d'Alma – Campagne de financement, cocktail 2022 le 18 novembre 2022 – Achat de quatre (4) billets à 125 \$ chaque
- M<sup>me</sup> Rose Duchesne – Séminaire Marie-Reine-du-Clergé – Demande prêt de la salle municipale gratuitement pour un voyage en Grèce – Prêt accepté
- M<sup>me</sup> Émilie Gagné – École Saint-Antoine – Demande d'aide financière pour le bal de fin d'année des 6<sup>e</sup> année – 300 \$
- Jeux d'hiver du Saguenay 2023 – Achat de billets pour le spectacle-bénéfice – Achat de quatre (4) billets à 50 \$ chacun.
- Opération Nez rouge – Demande d'aide financière pour le service de raccompagnement – 250 \$

### **RAPPORT DES LOISIRS :**

#### Dépôt des procès-verbaux :

Rencontre du village de pêche datée du 25-08-22 ;  
Rencontre du Comité des Loisirs datée du 28-09-22 ;  
Rencontre du village de pêche le Mistral datée du 11-10-22 ;  
Rencontre du Comité des Loisirs datée du 18-10-22.

## **25. LISTE DES COMPTES**

336-11-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la liste des comptes à payer au montant 285 846.07\$, et celle des comptes payés d'avance au montant de 1 325 278.50\$ pour un total de 1 611 124.57\$.

## **26. AFFAIRES NOUVELLES**

### **A- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 222-08-22 - PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT – NOMINATION DU COMITÉ DE SUIVI**

337-11-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Jean Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de modifier la résolution 222-08-202 concernant les représentants sur le comité de suivi de la planification stratégique de développement par la suivante :

#### **Deux représentants du secteur tourisme**

Il restait un poste à combler; cependant une seule personne siègera, soit M. François Guillot de la SÉPAQ;

#### **Associations des propriétaires riverains**

M. Louis Guérin (chemin du Domaine-des-Cèdres) est remplacé par M. Yves Bouchard.

**Employé de la municipalité**

M<sup>me</sup> Claudie Lambert, DGA aux opérations qui siègera.

**27- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des citoyens présents à l'assemblée.

**28- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 18, M. André Gagnon propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Carolle Perron  
Directrice générale par intérim